



Elancourt le 04/10/2007

Comment participer à une compétition officielle individuelle au sein de la CAE ?

Tout archer de la Compagnie peut participer aux compétitions officielles organisées sous l'égide de la FFTA. Il est préférable d'être en 2^{ème} année de licence pour démarrer ces compétitions.

Lors de la 1^{ère} année, les archers pourront participer aux compétitions « découverte » prévues pour eux.

L'organisation et les participations sont du ressort de la Commission sportive de la CAE (Resp 2007-2008 : JR MARTIN)

Les informations sur les compétitions à venir :

La saison se divise en 2 grandes phases :

- la saison salle de octobre à février et la saison extérieure de mars à juillet.

Le calendrier des compétitions organisées en Ile de France est affiché sur le tableau dans la salle du Complexe de l'Europe.

Les mandats (ou « invitation ») sont affichés par le Responsable de la Commission Sportive au fur et à mesure de leur publication par les organisateurs.

Seuls, les mandats des Compétitions Yvelinoises sont affichés... pour les autres compétitions, voyez avec le Resp de la commission Sportive.

Vous retrouvez le maximum d'informations sur le site de la Compagnie dans la rubrique « Compétitions officielles » : http://www.compagniearcancelancourt.com/rubrique.php?id_rubrique=48&var_mode=recalcul

- mandats (qui sont regroupés sur le site de la Compagnie de Montigny)
- les résultats des concours
- vos classements départementaux, régionaux et nationaux...

Les inscriptions :

- Etape 0 : Dès parution du mandat, il est affiché avec une liste des archers de la Compagnie :

- Etape 1 : Vous devez cocher la case correspondant au départ que vous souhaitez sur cette compétition....
Si vous souhaitez tirer dans une autre arme précisez là dans la case (ex : BB ou AD)

ATTENTION : ceci n'est en aucun cas ferme et définitif... car ce n'est que l'organisateur qui pourra valider qu'il y ait la place disponible sur le départ choisi...

- Etape 2 : Le Responsable CAE des inscriptions note sur la feuille d'inscription la date à laquelle la demande a été faite.

CONCOURS Salle XXX 06 et 07 octobre 2007							Samedi		Dimanche			Inscription			
Nom	Prénom	Licence	Cat.	Cl	Co	BB	13h	16h30	09h	12h30	16h	jj	mm	ok	Rgt
GRAND SCHTROUMPF	Bernard	765998G	SH	X	X			X		CO					
LECHAT	Gargamel	953214G	MH	X						X		1209	ok		
SCHTROUMPF	Gérard	897546F	SVH	X		BB		BB				1209	ok	P	
SCHTROUMPFETTE	Jocelyne	000125K	VF	X			X		ARBITRE			210			

- Etape 3 : Quand il a l'accord de l'organisateur, il note un « OK » en face de la demande...

- Etape 4 : un « P » est mis dans la case « Rgt » quand vous avez payé le concours au responsable via le système de Ticket.



Elancourt le 04/10/2007

Le paiement d'un concours :

Le système de participation de la Compagnie aux frais d'inscription des archers est validé tous les ans en AG. Le système actuel repose sur des Tickets qui sont vendus par le trésorier de la Compagnie :

- pour les concours sur cible anglaise et campagne , le ticket a une valeur de 6€
- pour les concours de type nature et 3D, le ticket a une valeur de 7,5€.
-

Pour information, le prix d'un concours en salle est en moyenne de 8€ → la participation de la Compagnie est donc de 2€.

Vous donnerez au responsable des inscriptions un ticket en règlement du concours dès la validation de votre demande.

ATTENTION :

- **un concours est dû dès l'inscription. En effet, la Compagnie règle aux organisateurs dès la demande validée.**
- **Un archer qui ne se rendrait pas à un concours, le concours reste dû.**
- **Si cela se reproduit, la totalité du coût sera réclamé.**

Surtout ne réglez pas de concours sur place sans un accord avec le responsable des inscriptions de la Compagnie. Il est préférable de fonctionner avec notre système de ticket et que ce soit la Compagnie qui règle l'organisateur.

REMARQUE :

- les tickets que vous pouvez avoir encore des années précédentes sont toujours valables tant que la valeur nominale du ticket ne change pas.
- La Compagnie prend en charge totalement l'inscription aux différents Championnats départementaux ou nationaux ainsi que les inscriptions pour les compétitions en équipes officielles Cie.

Les résultats des concours :

En règle générale, il y a très souvent un représentant de la Compagnie lors des remises des trophées....

Dans ce cas, il pourra ramener les récompenses des archers qui ont tiré mais n'ont pu revenir....

(Mais ceci n'est pas toujours possible... dans ce cas, les récompenses ne seront pas nécessairement récupérées.)

Vous avez plusieurs moyens d'être informés des résultats et des classements :

- La chronique de JR : devenue une petite institution depuis 2 ans, JR nous informe de manière « narrative » du déroulement et des résultats du WE. (vous les retrouverez toutes sur le site...si vous avez un peu de temps , il ya de quoi lire : http://www.compagniearcancelancourt.com/rubrique.php3?id_rubrique=45)
- Notre site à la rubrique « Compétitions officielles » :
http://www.compagniearcancelancourt.com/rubrique.php3?id_rubrique=48&var_mode=recalcul
 - o Les mandats,
 - o Les résultats
 - o Votre classement départemental, régional et national.

Prenez l'habitude d'utiliser notre site, les liens sont regroupés pour vous éviter de naviguer sur différents sites...

Le règlement et les arbitres :

Notre compagnie compte 2 arbitres fédéraux toutes options (Flo et Marc-André) et un candidat arbitre (JR). Pour chaque concours où ils officient, c'est mentionné sur la feuille d'inscription.

N'hésitez pas à les solliciter si vous avez des doutes ou des questions concernant le règlement... ils se feront un plaisir de vous renseigner ou de chercher l'information.